

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DYNAMIQUE EUROPE 2027

Code ISIN part RC : FR0050000050

CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT,

Crédit Mutuel Alliance Fédérale « FIA soumis au droit français »

NON GARANTI EN CAPITAL

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

Le FIA est un Fonds d'investissement à vocation générale classé « fonds à formule » (gestion passive) qui présente un risque de perte en capital à son échéance, si l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30, dividendes non réinvestis (ci-après « l'Indice ») est en baisse de plus de 30% par rapport à son niveau initial. Le porteur sera alors exposé à toute la baisse de l'Indice.

La Valeur Liquidative Initiale est définie comme étant la valeur liquidative du 06/05/2021

La Valeur Liquidative Finale sera égale à la Valeur Liquidative Initiale impactée de la performance de la formule telle que définie ci-après :

Le Niveau Initial de l'Indice est défini comme étant le cours de clôture de l'Indice le 06/05/2021

Le Niveau Final de l'Indice est défini comme étant le cours de clôture de l'Indice le 15/06/2027

La formule appliquée pour calculer la performance du fonds dépend de l'évolution de l'Indice EURO STOXX® Select Dividend 30, observé annuellement en cours de clôture. A chaque date d'observation annuelle, on calcule la performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial :

- Si l'Indice a baissé de plus de 30% par rapport à son Niveau Initial, aucun forfait n'est acquis.

- Si l'Indice n'a pas baissé de plus de 30% par rapport à son Niveau Initial, un forfait annuel fixe de 5% du capital investi est définitivement acquis.

De plus, si à une date d'observation annuelle*, l'indice est en hausse de 10% ou plus par rapport à son Niveau Initial, le fonds sera remboursé à la date d'échéance anticipée associée*. Dans ce cas, le porteur recevra le capital initialement investi (hors commission de souscription), majoré de la somme des forfaits annuels fixes accumulés (en incluant le forfait de l'année du remboursement).

Dans le cas où le mécanisme de remboursement par anticipation n'a jamais été activé, le fonds sera remboursé à la date d'échéance finale, le 24/06/2027, et deux situations sont envisageables selon la performance de l'Indice calculée à la date d'observation finale, le 15/06/2027.

- Si l'Indice a baissé de plus de 30% par rapport à son Niveau Initial, alors le porteur recevra le capital initialement investi (hors commission de souscription), minoré de l'intégralité de la baisse constatée pour l'Indice et majoré de la somme des forfaits annuels fixes accumulés au cours des années 1 à 5.

- Si l'Indice n'a pas baissé de plus de 30% par rapport à son Niveau Initial, alors le porteur recevra le capital initialement investi (hors commission de souscription), majoré de la somme des forfaits annuels fixes accumulés (en incluant le forfait de la dernière année).

Le portefeuille est investi en valeurs appartenant à l'indice CAC 40. Il est éligible au PEA. Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le fonds conclura des contrats d'échange (swaps) de performance, dont des swaps sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré avec un (des) établissement(s) de crédit, avec lesquels il échange la performance des actifs investis en actions CAC 40 contre la performance de la formule.

* Dates d'observations annuelles et dates d'échéances anticipées pour les années :

Année	Date d'observation de l'Indice*	Date d'échéance en cas de remboursement anticipé**
1	03/06/2022	23/06/2022
2	05/06/2023	22/06/2023
3	06/06/2024	27/06/2024
4	05/06/2025	26/06/2025
5	04/06/2026	25/06/2026
6	15/06/2027	24/06/2027

L'indice Euro Stoxx® Select Dividend 30 est un indice de référence boursier calculé comme la moyenne arithmétique pondérée d'un échantillon de 30 actions représentatives des marchés européens. Les actions entrant dans la composition de l'Indice sont sélectionnées pour leur dividende élevé, leur capitalisation et leur liquidité. Toutefois le porteur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice alors qu'ils peuvent représenter une part importante de l'éventuelle performance du panel. La composition de l'indice est supervisée par une commission d'experts indépendants. L'Indice est calculé et publié par Stoxx Limited

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement recommandée : 6 ans, 1 mois et 18 jours jusqu'au 24/06/2027.

Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et rachat :

Les ordres de souscription sont reçus chez le dépositaire jusqu'au 30 avril 2021 avant 18 heures et exécutés sur la base de la valeur liquidative du 6 mai 2021. Au-delà de la valeur liquidative du 6 mai 2021, le fonds sera fermé à la souscription.

Les ordres de rachat sont centralisés tous les mercredis à 12 heures et exécutés sur la base de la valeur liquidative du lendemain.

La valeur liquidative est calculée tous les jeudi sur les cours de clôture de bourse, à l'exception des jours fériés en France ou de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA)

Avantages pour le porteur	Inconvénients pour le porteur
<ul style="list-style-type: none">- Les forfaits annuels de 5% sont accumulés aussi bien en cas de hausse, qu'en cas de baisse de l'Indice, sous réserve que cette baisse ne soit pas supérieure à 30%.- Le capital initialement investi (hors commission de souscription) est restitué :<ul style="list-style-type: none">i. en cas de remboursement par anticipation,ii. en cas de remboursement à l'échéance, sous réserve qu'à la Date d'Observation Finale, l'Indice n'ait pas baissé de plus de 30% par rapport à son Niveau Initial.- Dans le cas d'une perte de capital à l'échéance, la somme des forfaits éventuellement accumulés par la formule vient compenser partiellement la perte subie par le porteur.	<ul style="list-style-type: none">- Le capital n'est pas garanti et la perte maximale en capital peut aller jusqu'à l'intégralité de la baisse de l'Indice calculée à la Date d'Echéance Finale.- Seuls les porteurs qui conservent leurs parts jusqu'à la Date d'Echéance Anticipée ou Finale bénéficient de la formule.- La performance du fonds est plafonnée à 5% par année d'investissement dans le fonds.- Le porteur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement, qui peut varier de 1 à 6 ans.- Le porteur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :

A risque plus faible, A risque plus élevé,
 rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le potentiel de performance attendue et le risque auquel votre capital est exposé. Il n'est pas pertinent en cas de rachat en cours de vie.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 6 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce FIA est classé en catégorie 6 caractéristique d'un fonds à formule exposé dans certains scénarios à l'intégralité du risque de baisse des actions composant l'indice. Ce niveau est représentatif du risque maximal supporté par le porteur de parts.

GARANTIE OU PROTECTION : Le capital n'est pas garanti

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de contrepartie: Pendant la durée de la formule, la défaillance d'une contrepartie ou d'un émetteur pourra avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds. Cela dit, la formule étant garantie à l'échéance par l'établissement garant, une telle défaillance n'aura pas d'impact sur la valeur liquidative à l'échéance. Pour la conclusion des contrats de swaps, la société s'est engagée à procéder à un appel d'offre auprès d'intermédiaires ayant une notation de qualité auprès des agences de notation spécialisées.

SCENARI DE PERFORMANCE

Il s'agit d'exemples présentés pour illustrer la formule, ils ne représentent pas une prévision de ce qui pourrait arriver. Ces différents scénari ne sont pas nécessairement aussi probables les uns que les autres.

Contexte d'investissement : Le porteur investit 100 euros nets dans le fonds, le 06/05/2021. La commission de souscription est de 1,5% du montant investi soit 1,50 euros. **L'investissement initial s'élève donc à 101,5 euros (100 euros + 1,5 euros de commission).** Le rendement annualisé d'un placement sans risque calculé au 03/02/2021 pour une échéance le 24/06/2027 ressort à -0,51% (taux sans risque estimé). Il est interpolé à partir des OAT (Obligations Assimilables du Trésor) zéro coupon d'échéances les plus proches de la maturité du fonds, à savoir l'OAT zéro coupon Mai 2027 (FR0011461433) et l'OAT zéro coupon Juin 2027 (FR0013234515).

Scénario Défavorable

	EURO STOXX® Select Dividend 30	Performance de l'Indice lors de la constatation	Forfaits enregistrés et comportement du fonds
06/05/2021	100		
03/06/2022	82	-18%	5,00%
05/06/2023	69	-31%	0%
06/06/2024	43	-57%	0%
05/06/2025	51	-49%	0%
04/06/2026	57	-43%	0%
15/06/2027	42	-58%	0%

La première date d'observation, l'indice est en baisse de 18% par rapport à son niveau initial, par conséquent un forfait de 5% est définitivement acquis. A toutes les dates d'observation suivantes, l'Indice enregistre des baisses supérieures à 30% par rapport à son niveau initial, aucun autre forfait n'est donc enregistré.

Le niveau final de l'indice est de 42 soit une baisse de 58%. Le porteur subit une perte en capital à hauteur de la baisse de l'indice minorée de l'unique forfait acquis au cours de la vie du fonds soit une performance de -53%

Pour 100 euros nets investis, le porteur récupère 47 euros, soit un TRA de -11,58%

- Remboursement anticipé		NON
- Somme des forfaits définitivement acquise		5,00%
- Risque sur le capital investi = il n'y a pas eu de remboursement anticipé et l'indice final est inférieur à 70% de son niveau initial		OUI
- Performance de l'indice à l'échéance		-58%
- Perte en capital		-58,00%
- Performance du fonds = somme des forfaits + perte en capital		-53,00%
- Remboursement (sur la base de 100 euros nets investis)		47,00
- Taux de rendement actuariel du FCP		-11,58%

Scénario Médian

	EURO STOXX® Select Dividend 30	Performance de l'Indice lors de la constatation	Forfaits enregistrés et comportement du fonds
06/05/2021	100		
03/06/2022	103	3%	5,00%
05/06/2023	69	-31%	0%
06/06/2024	65	-35%	0%
05/06/2025	120	20%	5% et remboursement anticipé
04/06/2026	90	-10%	-
15/06/2027	106	6%	-

A la première date d'observation la performance de l'Indice est de 3% par rapport à son niveau initial, par conséquent un forfait de 5% est définitivement acquis. En année deux et trois le niveau de l'indice est en baisse et enregistre des performances de -31% et -35% respectivement, aucun forfait n'est donc enregistré.

A la 4^{ème} date d'observation, la performance de l'Indice est de 20%, soit une hausse supérieure à 10% par rapport à son niveau initial. Le fonds est alors remboursé par anticipation. Le porteur est remboursé le 26/06/2025 à hauteur de la totalité du capital investi majoré des 2 forfaits acquis en année 1 et 4 soit une performance de 10% qui reste cependant inférieure à la performance de l'Indice du fait du plafonnement des gains de la formule à la hausse de l'Indice.

Pour 100 euros nets investis, le porteur récupère 110 euros, soit un TRA de 2,33%.

- Remboursement anticipé		OUI
- Somme des forfaits définitivement acquise		10%
- Risque sur le capital investi = il n'y a pas eu de remboursement anticipé et l'indice final est inférieur à 70% de son niveau initial		NON
- Performance de l'indice à l'échéance		6%
- Perte en capital		Non applicable
- Performance du fonds = somme des forfaits + perte en capital		10,00%
- Remboursement (sur la base de 100 euros nets investis)		110,00
- Taux de rendement actuariel du FCP		2,33%

Scénario Favorable

	EURO STOXX® Select Dividend 30	Performance de l'Indice lors de la constatation	Forfaits enregistrés et comportement du fonds
06/05/2021	100		
03/06/2022	109	9%	5,00%
05/06/2023	103	3%	5,00%
06/06/2024	90	-10%	5,00%
05/06/2025	101	1%	5,00%
04/06/2026	95	-5%	5,00%
15/06/2027	80	-20%	5,00%

A toutes les dates d'observation la performance réalisée par l'Indice reste supérieure à une baisse de 30% par rapport à son niveau initial. Un forfait de 5% est définitivement acquis pour chaque année d'investissement. Etant donné qu'à aucune des dates d'observation la performance de l'Indice n'a atteint 10% par rapport à son niveau initial, il n'y a pas eu de remboursement anticipé.

- Remboursement anticipé	NON
- Somme des forfaits définitivement acquise	30%
- Risque sur le capital investi = il n'y a pas eu de remboursement anticipé et l'indice final est inférieur à 70% de son niveau initial	NON
- Performance de l'indice à l'échéance	-20%
- Perte en capital	Non applicable
- Performance du fonds = somme des forfaits + perte en capital	30,00%
- Remboursement (sur la base de 100 euros nets investis)	130,00
- Taux de rendement actuariel du FCP	4,37%

La performance de l'Indice à l'échéance finale est de -20%, par conséquent le porteur récupère l'intégralité de son capital initialement investi majoré des 6 forfaits acquis durant la vie du fonds.

Pour 100 euros nets investis le porteur récupère 130 euros, soit un TRA de 4,37%.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PRELEVÉS AVANT OU APRES INVESTISSEMENT

FRAIS D'ENTREE	1,50% TTC
FRAIS DE SORTIE	4 % sur les VL du 13/05/2021 au 17/06/2027 - Néant à partir du 24/06/2027
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	

FRAIS PRELEVÉS PAR L'OPC SUR UNE ANNEE

FRAIS COURANTS	0,73% TTC (*)
FRAIS PRELEVÉS PAR L'OPC DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	Néant

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/03/2022. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de ce FIA disponible sur le site internet www.creditmutuel-am.eu.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance du FIA, des éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

- DATE DE CREATION DU FIA : 06/05/2021
- DEVISE DE LIBELLE : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES :

Le FIA n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

NOM DU DEPOSITAIRE : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR LE FIA (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
Service marketing et communication
4 rue Gaillon – 75002 PARIS

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

REGIME FISCAL :

Le FIA n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation.

Le FIA est éligible au PEA

Ce FIA est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **01/01/2024**.